

77 HPH 6HVLRQ GH O.\$VVHPEOpH \*pQpUDOH GHV 1DWL

## Sixième Commission

Point 11 2 GH O.2UGUH GX -RXU

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Déclaration de la délégation du Cameroun

Monsieur le Président,

Permettez -moi de vous féliciter, et à travers vous , les membres du votre Bureau, pour votre élection à la tête de notre Commission. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

relatif aux mesures visant à lutter contre le terrorisme dont il subit les assauts et conséquences multiformes.

Monsieur le Président,

En dépit des divergences qui persistent entre les Etats, dans la définition du terrorisme, le terrorisme est une réalité qui se joue de ces clivages pour semer consternation et désolation dans plusieurs régions du monde. Cette pieuvre a pris au fil du temps, des proportions inquiétantes , tant et si bien que les actes terroristes sont devenus plus violents, plus fréquents, se jouent des frontières et utilisent désormais propagande privilégié. Plus aucun pays, aucune région du épargnée .

Ma délégation réaffirme que les actes terroristes constituent une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l 'homme, en particulier du droit à la vie, entraînant l'absence du plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples. De tels actes mettent en danger l'intégrité territoriale et la stabilité des États ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale, déstabilisent les gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel et l'unité politique des États, affectent la stabilité des nations et la base même des sociétés, ont des conséquences néfastes sur le développement économique et social des États .

Dans cette configuration, le terrorisme, en constante évolution, continue de

internationales, détruit les sociétés et déstabilise  
affront aux valeurs communes consacrées dans la Charte des Nations Unies et

de communication chiffrée et le dark Web sont utilisés pour faire de la  
propagande, radicaliser les nouvelles recrues et planifier des atrocités.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Pour ma délégation, le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique, et ces attributions ne doivent pas être utilisées pour justifier le terrorisme ou des mesures antiterroristes.

Toutefois, mon pays demeure convaincu de ce que, le terrorisme est une menace transnationale une action multilatérale et concertée, déployée au niveau national, régional et mondial peut y faire face. Cette action doit être aussi prompte et multidimensionnelle que la menace elle-même et reposer sur les principes du multilatéralisme, car bon nombre numériques.

Ma délégation exhorte donc tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire dans la lutte contre le terrorisme, notamment en poursuivant ou, le cas échéant, en extradant les auteurs d'actes terroristes; en empêchant l'organisation, l'instigation ou le financement d'actes terroristes contre d'autres États à partir de leur territoire ou à l'extérieur ou par des organisations basées sur leur territoire; en s'abstenant d'organiser, d'inciter, d'aider, de financer ou de participer à des actes terroristes sur le territoire d'autres États; en s'abstenant d'encourager sur leur territoire des activités visant à commettre de tels actes; en s'abstenant de permettre l'utilisation de leurs territoires comme sanctuaires et refuges ou pour la planification, la formation ou le financement de tels actes; ou en s'abstenant de fournir des armes ou d'autres armes qui pourraient être utilisées pour des actes terroristes dans d'autres États.

Pour ma délégation, il est matière de lutte contre le terrorisme. A cet égard, il est indispensable de pouvoir accéder rapidement à des informations essentielles sur des activités terroristes ou présumées terroristes, telles que des informations provenant de services de renseignement, de données biométriques, de renseignements préalables concernant les voyageurs, de dossiers passagers. Elle plaide en conséquence en faveur de la levée des obstacles à l'échange d'informations, car, les lacunes ou faiblesses de ces échanges sont exploitées par les terroristes. Dans ce sillage, ma délégation invite les États à

(2014) du Conseil de sécurité, en particulier le volet relatif au renforcement des mesures visant à empêcher le transit de terroristes, notamment des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers.

les documents de voyage perdus, volés ou contrefaits est primordiale pour établir

Dans

aux attentats, salue la celle  
relative au renforcement du rôle joué par les institutions dédiées à la lutte contre  
le terrorisme avec en prime une volonté mode  
opératoire de ces organisations. On peut ainsi se rendre compte de ce que, la  
communauté internationale a fait des progrès de  
de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il existe désormais un  
cadre international de lutte contre le terrorisme établi par cette Stratégie, les  
, ainsi que par  
19 conventions et protocoles internationaux et de nombreux instruments  
régionaux.

Ma délégation soutient la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et rappelle la responsabilité première des États membres dans l'exécution de la  
globale, notamment par le biais d'une coopération avec le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT) et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCCT). Ma délégation suit avec intérêt les travaux de l'UNOCT et attend ses contributions visant à apporter plus de cohérence et d'efficacité aux activités menées par l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment de l'assistance qu'il peut fournir pour renforcer les capacités des États à leur demande, cette assistance doit être adaptée aux besoins et réalités spécifiques de l'État concerné et tenir compte du caractère central de l'appropriation nationale.

Ma délégation une conférence  
internationale au sommet sous les auspices de l'ONU pour formuler une réponse  
organisée conjointe de la communauté internationale au terrorisme sous toutes  
ses formes et manifestations, y compris l'identification de ses causes profondes.  
Elle exprime en outre l'importance de la conclusion d'une convention globale  
pour la lutte contre le terrorisme international, prend à cet égard note des  
négociations en cours au sein du Comité spécial créé par la résolution 51/210  
de l'Assemblée générale du 17 décembre 1996, pour l'élaboration d'une  
convention globale sur le terrorisme international.

Monsieur le Président, distingués délégués

Si ces mesures sont nécessaires pour protéger la vie des citoyens, pour  
face à la menace de manière durable, ma délégation appelle à agir sur les causes  
profondes qui poussent certaines personnes à se laisser séduire par le terrorisme  
que sont entre autres, la pauvreté, les inégalités,  
marginalisation socioéconomique. Ces éléments sont autant de facteurs qui  
peuvent contribuer à concrétiser des idées et des griefs en actes terroristes.

Parce que le terrorisme tue , blesse et traumatise des dizaines de milliers de personnes , ma délégation invite la communauté internationale à respecter la responsabilité de protéger les populations face aux exactions de ces entrepreneurs de la violence, dans le respect de la législation interne et de la légalité internationale. Il y va de la stabilité des pays concernés, de la crédibilité de leurs institutions qui est fondamentale pour le maintien du contrat social .

Ma délégation se félicite de la décision de créer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, qui a été célébrée pour la première fois le 21 août 2018 et rôle fédérateur en aidant les États Membres à élaborer des stratégies de prévention, à définir des stratégies de lutte efficaces et coordonnées, en contribuant au renforcement de leurs capacités .

Monsieur le Président , Distingués délégué,

Le Cameroun qui fait face aux atrocités perpétrées par la secte islamiste Boko Haram, condamne fermement le terrorisme. Pour mon pays, la victoire face à cet ennemi passe par la sensibilisation des communautés locales, les acteurs non gouvernementaux élaboration des stratégies endogènes adaptées à chaque environnement, susceptibles de déconstruire le discours extrémiste et de protéger les jeunes et autres couches vulnérables contre les illusions prônées par la vulgate terroriste.

Ses autorités de mon pays, de nombreux programmes d'éducation et projets de développement qui intègrent et impliquent les jeunes sont implémentés afin de contrer les discours haineux ou de deradicaliser ceux qui y ont prêté attention.

Je vous remercie de votre bienveillante attention

